



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Arts et Lettres Langues et Sciences Humaines

U.F.R. I DÉPARTEMENT MUSIQUE

Diplôme Universitaire de Musicothérapie
(1^{er} niveau)

Diplôme Universitaire de Musicothérapeute
(2^{ème} niveau)

Secrétariat :

11, rue Saint Louis - 34000 Montpellier

Tél. : 00 33 (0) 6 61 10 42 60

00 33 (0) 4 67 06 07 78

musicotherapie@univ-montp3.fr

Site : <https://musicotherapie.www.univ-montp3.fr>



Ce document n'est pas contractuel ; des modifications peuvent être apportées.

INTRODUCTION À LA MUSICOTHÉRAPIE

La musicothérapie est l'utilisation de la musique dans une démarche de soins. La médiation musicale d'une relation thérapeutique pose l'exigence, pour le musicothérapeute, d'une formation et d'une pratique musicale de qualité et de bases solides de connaissances en psychiatrie, psychologie, psychopathologie, neurologie, neurophysiologie et neuropsychologie de la musique, ainsi que l'apprentissage des règles éthiques et déontologiques de la profession. Elle répond aussi aux recommandations de bonnes pratiques dans le domaine de la santé.

Filière du Département Musique de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, l'enseignement de Musicothérapie forme depuis 1977 à deux pratiques spécifiques :

- la musicothérapie active
- la musicothérapie réceptive

Cet enseignement est dispensé essentiellement par des professionnels de la santé et de la musique.

A l'origine destiné aux patients souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques, la musicothérapie a su élargir son champ d'application à des domaines extrêmement variés : services de rééducation fonctionnelle neurologique, d'oncologie, de soins palliatifs, de traitement de la douleur chronique, d'anesthésie, de néonatalogie, d'odontologie... prises en charge de patients en phase de conscience altérée, de patients atteints de maladies neurodégénératives, milieu médico-social, mais aussi aide à l'insertion sociale, interventions en réseaux d'éducation prioritaire (Ministère de l'Éducation Nationale) ou en milieu carcéral (Ministère de la Justice).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation a pour objectif l'acquisition de compétences en musicothérapie active et réceptive suffisamment approfondies et diversifiées pour permettre un exercice professionnel clinique en milieu institutionnel (hôpitaux, EPHAD, milieu éducatif, milieu carcéral...) ou en exercice libéral.

Le musicothérapeute doit pouvoir intervenir auprès d'un public très diversifié tant par la nature des troubles et pathologies que par les origines sociales ou culturelles ; ce qui implique :

- 1) Des compétences en musicothérapie
- 2) Des compétences musicales
- 3) Des compétences en psychiatrie et neurologie
- 4) Des compétences en psychologie et psychopathologie
- 5) Des compétences en neuropsychologie et neuropsychologie de la musique
- 6) Un savoir-faire et savoir-être en milieu professionnel
- 7) Des compétences rédactionnelles et la capacité à lier théorie et pratique, acquise lors de l'écriture de plusieurs mémoires.

SOMMAIRE

ENSEIGNEMENT DE MUSICOTHÉRAPIE

I - Informations générales	6
II - Journée d'information et d'orientation pédagogique	7
III - Formalités administratives	9
- Inscription en 1 ^{ère} année du D.U. de Musicothérapie (1 ^{er} niveau)	9
- Inscription en 2 ^{ème} année du D.U. de Musicothérapie (1 ^{er} niveau)	9
- Inscription au D.U. de Musicothérapeute (2 ^{ème} niveau)	9
- Inscription au titre de la formation continue	10
IV - Informations pédagogiques et organisation des enseignements	11
V - Fiches pédagogiques D.U. de Musicothérapie (1 ^{er} niveau)	12
VI - Fiches pédagogiques D.U. de Musicothérapeute clinicien (2 ^{ème} niveau)	22
VII - Tarifs des inscriptions aux enseignements.	26

Ce document n'est pas contractuel, des modifications peuvent être décidées en Conseil Pédagogique et communiquées aux étudiants.

ENSEIGNEMENTS DE MUSICOTHÉRAPIE

Directrice : Professeur Delphine Capdevielle
Directeur adjoint : Dr Raphaël Gonon-Demoulian
Responsable Pédagogique du D.U. de Musicothérapie (1^{er} niveau) :
Mme Amélie Lesage de la Haye
Responsable Pédagogique du D.U. de Musicothérapeute (2^{ème} niveau) :
M. Mikael Genguelou
Secrétaire : Mme Laure Lapeyre

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE (1^{er} NIVEAU)

1^{ère} année

Module Psychologie
Mme C. Müller
Dr S. Bayard
Mme C. Llor

Module Psychiatrie – Neurologie
Pr. D. Capdevielle
Dr R. Gonon-Demoulian
Dr S. Kassnasrallah

Module Musicothérapie réceptive
Mme M. Boussaguet
Mme A. Lesage de la Haye

Module Musicothérapie active
M. M. Genguelou
Mme A. Pons
Dr M. Maurin
Mme C. Pujol

Module Formation musicale
M. Y. Ducreux-Delemarre
M. S. Juan
M. J.-P. Jullian
M. P. Soletti

Module Stages (70h et 190h), Supervision
en musicothérapie
Mme A. Lesage de la Haye

2^{ème} année

Module Psychiatrie
Pr. D. Capdevielle
Dr R. Gonon-Demoulian

Module Musicothérapie Réceptive
Mme F. Cadot-Mela
Mme K. Heuser
Mme A. Lesage de la Haye

Module Musicothérapie active
Mme C. Gaillard
M. M. Genguelou
Mme A. Hatchi
Dr M. Maurin
Pr A. Oldfield
M. H. Pierre

Module Formation musicale
M. Y. Ducreux-Delemarre
M. P. Soletti

Module Psychologie
Dr S. Bayard
M. M. Genguelou
Dr C. Lebrun
Mme C. Llor
Mme C. Müller

Module Stage (126h et 220h), Séminaires
de supervision
Mme C. Gaillard
Mme A. Lesage de la Haye
Mme M. Santoro

Module Mémoire, Séminaire d'écriture
Mme A. Hatchi
Mme C. Pujol
Mme E. Tromeur-Navaresi

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPEUTE
(2^{ème} NIVEAU)**

3^{ème} année

Module Stage (284h et 284h) et séminaires de supervisions

M. M Genguelou
Mme A. Lesage de la Haye
Mme M. Santoro

Module Musicothérapie

Mme M. Beaud
Mme M. Desforges
M. M. Genguelou
Mme A. Lesage de la Haye
M. O. Rodier
Mme E.Tromeur-Navaresi
Mme A. Mentaux
M. J. Peyrin

Module Méthodologie d'évaluation, approches théoriques, évaluation de la pratique clinique, recherche en musicothérapie, neuropsychologie de la musique

Dr A. Baccarani
Dr S. Bayard
Dr J. Diouf Lewis
Pr Hervé Platel
M. M. Genguelou

Module Mémoire et Supervision :

M. M. Genguelou
Mme C. Pujol
Dr J. Diouf Lewis

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE ET DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPEUTE CLINICIEN

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'enseignement de Musicothérapie a été créé par arrêté du 18 janvier 1977 du Président de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

La filière Musicothérapie est rattachée à l'U.F.R. I, Département Musique, depuis octobre 1999.

NIVEAU DE CONNAISSANCES REQUIS

Les candidats doivent posséder le baccalauréat ou un diplôme équivalent (DAEU) leur permettant de s'inscrire à l'Université.

Un niveau de pratique instrumentale est exigé (niveau évalué par une vidéo de la pratique musicale du candidat).

Candidats de nationalité étrangère : un justificatif de connaissance de la langue française doit être fourni ; le niveau exigé est le B2.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La formation à la Musicothérapie se fait au cours de deux Diplômes Universitaires :

le Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau) : 13 modules sur 2 ans,

le Diplôme Universitaire de Musicothérapeute clinicien (2^{ème} niveau) : 4 modules.

Chaque module est constitué de plusieurs certificats. Le programme est détaillé dans les fiches pédagogiques.

Aménagements pédagogiques spécifiques pour les publics en formation continue.

Les enseignements ont lieu à l'annexe de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

11, rue Saint Louis 34000 Montpellier

L'inscription en 1^{ère} année du Diplôme Universitaire 1^{er} niveau de Musicothérapie est précédée par une journée d'information et d'orientation pédagogique obligatoire.

II - JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Première étape avant l'inscription en Musicothérapie, la journée d'information et d'orientation pédagogique est obligatoire et payante (61 €). Elle a pour but d'informer et de sensibiliser le futur étudiant au métier de musicothérapeute et au déroulement des études.

Cette journée comprend :

- 1) Une information générale sur l'enseignement, sur la pratique de la musicothérapie et sur les débouchés professionnels,
- 2) Une information sur le niveau musical à acquérir (aucun instrument n'est à apporter),
- 3) La participation à un atelier de musicothérapie active,
- 4) Un entretien individuel devant le jury d'admission,
- 5) Le début de la procédure d'inscription auprès du secrétariat.

La journée d'information et d'orientation pédagogique a lieu chaque année en deux sessions

- une première en mai,
- une deuxième en juillet (organisée en fonction des places disponibles).

Les candidatures doivent s'effectuer via le portail eCandidat accessible courant avril (selon le calendrier déterminé par l'Université) sur la page d'accueil du site internet de l'Université (lien : <http://www.univ-montp3.fr/>). Pour constituer le dossier d'inscription aux journées d'information et d'orientation pédagogique (JOP), il est indiqué sur le portail eCandidat que les candidats doivent adresser entre autres au secrétariat de Musicothérapie au 11, rue Saint Louis 34000 Montpellier :

- le dossier téléchargé sur eCandidat,
- une lettre de motivation manuscrite,
- un CV,
- un enregistrement vidéo de la pratique musicale d'une durée d'1min30s via un lien de transfert ou par mail à musicotherapie@univ-montp3.fr
- le règlement de 61 € par **virement bancaire avant la JOP**, libellé « « NOM de famille du candidat » JOP Musicothérapie,
Le RIB vous sera communiqué par mail avec la convocation à la JOP.
- une copie du relevé des notes du baccalauréat,
- une copie d'une pièce d'identité.

Toute demande non accompagnée des documents cités ci-dessus ne pourra être prise en considération.

A la réception du dossier de candidature, le candidat recevra par mail sa convocation ainsi que le planning de la journée d'information et d'orientation pédagogique.

L'inscription définitive ne pourra pas être prise en compte si le dossier est incomplet.

III - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

A - INSCRIPTION AU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE (1^{er} NIVEAU) 1^{ère} ANNÉE

Suite à la journée d'information et d'orientation pédagogique le jury d'admission, seule habilité à délivrer les autorisations d'inscription au Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau), se réunit afin d'examiner les dossiers de candidature.

Le candidat sera informé par mail environ une semaine après la Journée d'information et d'Orientation Pédagogique qu'il a une réponse sur eCandidat concernant sa candidature : elle peut être acceptée (sur liste principale ou complémentaire) ou refusée.

Si le candidat est accepté sur liste principale, il devra confirmer sur eCandidat son souhait de s'inscrire dans la filière dans la limite du délai mentionné sur l'application.

Après avoir confirmé, le candidat recevra un nouveau mail lui indiquant la procédure d'inscription administrative.

B - INSCRIPTION AU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE (1^{er} NIVEAU) 2^{ème} ANNÉE ET INSCRIPTION AU DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPEUTE CLINICIEN (2^{ème} NIVEAU)

Si l'étudiant a déjà été inscrit à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, il devra se renseigner afin de savoir s'il peut se réinscrire directement via l'ENT **en juillet ou en août/septembre (se renseigner sur les dates précises sur le site de l'UM3)**.

Sinon l'étudiant ayant interrompu ses études devra candidater sur **eCandidat**.

MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont indiquées sur le site internet de l'université :
<https://www.univ-montp3.fr/fr/tarifs-et-modalit%C3%A9s-de-paiement>

Les D.U. ou Diplômes Universitaires ne donnent droit à aucune bourse. Seuls les étudiants inscrits pour un D.E. (Diplôme d'Etat) ou un D.N. (Diplôme National) c'est-à-dire en Licence, Master ou Doctorat dans une Université peuvent en bénéficier.

Il n'y a pas de possibilité de suivre les cours par correspondance, ni en auditeur libre.

C - INSCRIPTION AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

L'enseignement de Musicothérapie est ouvert à la Formation Continue.

Le SAFCO, service de formation continue de l'Université Paul-Valéry, assure le rôle d'interface entre le monde professionnel et l'Université.

Seuls les salariés, fonctionnaires, professions libérales, indépendants et les demandeurs d'emploi avec indemnités d'aide au retour à l'emploi (ARE) pouvant bénéficier d'un dispositif spécifique : Plan de développement des compétences, CFP (congé de formation), Financement par le pôle emploi ou autres sont concernés.

Les candidats souhaitant s'inscrire au titre de la formation continue doivent se mettre en relation avec le SAFCO afin de mettre en place le dispositif de formation continue :

Renseignements et inscription : du.musico.fc@univ-montp3.fr

04 67 14 55 70

Après la Journée d'information et d'orientation pédagogique obligatoire et après avoir reçu un avis favorable du Jury d'admission, l'étudiant relevant de la formation continue pourra s'inscrire au Diplôme Universitaire de Musicothérapie.

L'inscription administrative à l'Université Paul-Valéry : auprès du SAFCO
(Bâtiment B 4^{ème} étage, Université Paul-Valéry, route de Mende, Montpellier)

D- Informations :

A la rentrée, l'étudiant s'engagera à respecter et signer le règlement intérieur.

Concernant les obligations vaccinales, pour intervenir au sein de certaines structures les étudiants doivent être à jour de tous les vaccins nécessaires pour garantir la sécurité (se renseigner auprès des établissements).

En cas de non vaccination, l'étudiant ne pourra pas valider l'unité de stage.

Tous les terrains de stage choisis par l'étudiant doivent être obligatoirement **validés par le Responsable Pédagogique** qui supervise les stages. Une convention de stage doit être signée entre l'institution, le Responsable Pédagogique de la Filière de Musicothérapie et l'étudiant stagiaire. Une procédure est indiquée par le secrétariat à cet effet.

IV - INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

A - DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE (1^{er} NIVEAU)

Le Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau) comprend 13 modules :

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHÉRAPIE (1^{er} NIVEAU)

Module TU11DMU Psychologie

Module TU12DMU Psychiatrie - Neurologie

Module TU13DMU Musicothérapie réceptive

Module TU14DMU Musicothérapie active

Module TU15DMU Formation musicale

Module TU16DMU Stages (70 et 190h), supervision en musicothérapie

Module TU21DMU Psychiatrie

Module TU22DMU Musicothérapie Réceptive

Module TU23DMU Musicothérapie active

Module TU24DMU Formation musicale

Module TU25DMU Psychologie

Module TU26DMU Stages (126h et 220h), séminaires de supervision

Module TU27DMU Mémoire, Séminaire d'écriture

Chaque module (ou DMU) est constitué de plusieurs certificats (matières).

Pour obtenir le Diplôme Universitaire de 1^{er} niveau, les 13 unités (DMU) doivent être obligatoirement acquises. Il n'y a pas de compensation entre DMU, l'obtention de la moyenne à chaque DMU est nécessaire pour valider l'année.

Il est possible de se réinscrire pour obtenir le ou les modules manquants.

B - DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHERAPEUTE CLINICIEN (2^{ème} NIVEAU)

Pour pouvoir s'inscrire au Diplôme Universitaire de Musicothérapeute clinicien (2^{ème} niveau) l'étudiant doit être titulaire du Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau).

Le Diplôme Universitaire de Musicothérapeute clinicien (2^{ème} niveau) est délivré aux étudiants ayant validé :

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MUSICOTHERAPEUTE CLINICIEN (2^{ème} NIVEAU)

Module TU31DMUT Musicothérapie, physiologie de la voix

Module TU32DMUT Méthodologie d'évaluation, recherche en musicothérapie,
neuropsychologie de la musique

Module TU33DMUT Stages (284het 284h), Séminaires de supervisions

Module TU34DMUT Mémoire et supervision

C - EXAMENS ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les épreuves d'examens sont effectuées sous le contrôle des enseignants de chaque discipline ou d'une personne habilitée. Le jury, présidé par le Directeur de l'enseignement, se réunit pour statuer sur l'attribution des différents DMUT.

Il n'y a pas de compensation entre DMUT, l'obtention de la moyenne à chaque DMUT est nécessaire pour valider l'année.

La voix du président du jury est prépondérante en cas de litige.

FICHES PÉDAGOGIQUES

DU

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

DE

MUSICOTHÉRAPIE

1^{er} NIVEAU

Psychologie, Psychopathologie-Neuropsychologie

TU11DMU

ÉQUIVALENCES :

Titulaire d'une Licence en psychologie, Psychiatre

PROGRAMME :

Certificat 1 : Développement psychologique de l'enfant et organisation de la personnalité à partir des concepts psychanalytiques

Freud et les théories psychanalytiques, études de la sexualité infantile, les stades libidinaux
Winnicott : objet et espace transitionnel

Certificat 3 : Psychologie du développement

Introduction à la psychologie du développement
Théorie du développement
Théorie de l'intersubjectivité

Certificat 3 : Neuropsychologie

Sémiologie neuropsychologique

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Psychiatrie - Neurologie

TU12DMU

ÉQUIVALENCES :

Certificat 1 : Psychiatrie

Infirmier Diplômé d'Etat en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale,
Psychiatre, Docteur en médecine.

Certificat 2 : Neurologie - Neuropsychologie

Titulaire d'une licence de psychologie (si preuve de certificats de neurologie ou psychobiologie validés)

Docteur en Médecine, Pharmacien, Licence de sciences (si preuve de certificats de neurologie ou psychobiologie validés)

PROGRAMME :

Certificat 1 : Psychiatrie

- Introduction à la psychiatrie et sémiologie
- Les troubles anxieux et les troubles obsessionnels compulsifs
- Les troubles de la personnalité
- Le stress post-traumatique
- Les troubles du sommeil
- Les syndromes dépressifs et les troubles bipolaires
- Les addictions
- Les troubles somatoformes
- La déficience intellectuelle
- Les soins palliatifs
- La maladie d'Alzheimer

Certificat 2 : Neurologie

- Introduction à la neurologie
- Motricité volontaire et involontaire
- Information sensorielle
- Psychopathologie de la motricité et de la sensibilité
- Physiologie de la douleur
- La vision
- Les épilepsies
- Audition

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Musicothérapie réceptive

TU13DMU

ÉQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Musicothérapie Réceptive :

Formation générale

Les grands axes de l'utilisation de la musicothérapie réceptive

Musique et identité

Subjectivité de l'écoute

Initiation au logiciel audio

Ethique et déontologie

Le référentiel métier

La rédaction des comptes rendus

Partie Clinique

Méthodologie de la mise en place de la musicothérapie réceptive dans l'institution :

- La prescription
- L'entretien clinique
- Le bilan de réceptivité à la musique
- Les différents protocoles et leurs applications

Pratique clinique

Les séances de musicothérapie réceptive en groupe et en individuelle

- Les différentes stratégies cliniques
- La relation transférentielle dans la prise en charge
- Le choix des œuvres musicales
- La technique des montages sonores psychomusicaux
- Le vécu des séances

La détente psychomusicale :

- La prescription
- L'entretien
- Les différents protocoles en relaxation musicale et leurs techniques
- Le vécu des séances

Théorie et recherche en musicothérapie :

La place de la musicothérapie en EHPAD ou dans un service de gériatrie :

- Présentation du fonctionnement de l'institution ou d'un service
- Les missions du musicothérapeute
- Le Projet thérapeutique Global
- Le Projet Thérapeutique Individualisé
- La mise en place de protocoles adaptées

La culture musicale en musicothérapie

Élargir le champ culturel musical nécessaire pour l'exercice de la musicothérapie.

MODALITÉS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Musicothérapie active

TU14DMU

ÉQUIVALENCES : aucune dispense

PROGRAMME :

Certificat 1 : Musicothérapie active

Formation générale :

- Histoire de la musicothérapie
- Les grands courants de la pratique clinique en musicothérapie
- Présentation des institutions et services médico-sociaux

Les généralités :

- Le sonore, le musical, la musique dans le développement de l'enfant
- Le geste, le mouvement, la musique en musicothérapie active
- La communication en musicothérapie active
- Introduction à la recherche bibliographique

La musicothérapie interactive :

- L'imitation, le geste musical, le jeu interactif en musicothérapie active
- L'utilisation thérapeutique des paramètres du son
- L'improvisation musicale en musicothérapie active

La méthodologie d'une prise en charge :

- Élaboration d'un projet thérapeutique global
- Le bilan actif
- Élaboration d'un projet thérapeutique individualisé
- La pertinence des stratégies thérapeutiques adaptées à la prise en charge

La pratique clinique de l'animation en musicothérapie active :

- Les différentes techniques actives en groupe et en individuelle
- Les paramètres d'observation clinique en lien avec les dispositifs psychomusicaux
- Les différents protocoles adaptés aux objectifs thérapeutiques
- L'utilisation des instruments adaptés aux objectifs thérapeutiques
- La créativité et la création de musique dans une dimension thérapeutique
- Le positionnement du musicothérapeute
- Le vécu personnel en musicothérapie active

Certificat 3 : Improvisation et initiation à la danse thérapie

Initiation à l'improvisation gestuelle dans une dimension thérapeutique, complément nécessaire à la pratique de la musicothérapie.

EXAMENS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Formation musicale

TU15DMU

ÉQUIVALENCES :

Les étudiants ayant obtenu un des diplômes ci-dessous pourront obtenir une équivalence (partielle ou totale) :

Licence 3 de Musicologie, 3^{ème} cycle de FM ou DE professeur d'instrument.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Formation musicale

- Sensibilisation au langage musical classique et contemporain (Histoire de la Musique et Commentaires d'écoute)
- Initiation et perfectionnement au solfège rythmique, mélodique et harmonique
- Apprentissage de la théorie musicale
- Mémorisations et reproductions mélodico-rythmiques
- Dictées mélodiques et harmoniques
- Initiation à la MAO (en 1^{ère} ou 2^{ème} année selon l'avancement dans le programme)

Certificat 2 : Atelier de percussions

Percussions corporelles, atelier rythmique

Certificat 3 : Atelier de guitare

Initiation à la guitare d'accompagnement

Certificat 4 : Chant choral

Travail de la voix à partir du répertoire choral allant du Moyen-Âge jusqu'à l'écriture contemporaine

EXAMENS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Stages, supervision en musicothérapie

TU16DMU

Stages (70h et 190h) & supervision

1- Stage tutoré en milieu professionnel (70h)

Ce premier stage obligatoire encadré par un musicothérapeute a pour objectif :

De permettre un premier contact avec le milieu institutionnel.

De prendre connaissance du métier de musicothérapeute.

Période : Janvier

Durée : 2 semaines ; 35h/semaine

2- Stage en EHPAD ou dans un service de gériatrie (190h)

Ce deuxième stage a pour objectif principal de se familiariser avec le fonctionnement d'un EHPAD afin d'introduire la musicothérapie

Période : avril et juin

Durée : 6 semaines ; 35h/semaine

Supervision : 10h

Psychiatrie

TU21DMU

ÉQUIVALENCES :

Infirmier Diplômé d'État en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale
Psychiatre, Docteur en médecine.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Psychiatrie

- La maladie de Parkinson
- Les syndromes schizophréniques
- Les troubles du spectre de l'autisme
- Les soins palliatifs
- Les troubles neurodéveloppementaux

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Musicothérapie réceptive

TU22DMU

ÉQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Musicothérapie Réceptive

Les grands axes de l'utilisation de la musicothérapie réceptive
Approfondissement des techniques en musicothérapie réceptive
Fonctions cognitives et musicothérapie réceptive
Application clinique en musicothérapie réceptive

- Gériatrie
- Psychiatrie et Pédopsychiatrie

Certificat 2 : Sensibilisation à l'observation

Initiation à l'observation clinique des phénomènes de groupe
Entraînement aux techniques de l'observation des phénomènes de communication et initiation à l'analyse de la dynamique de groupe

MODALITES ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Musicothérapie active

TU23DMU

ÉQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Musicothérapie active

Les grands axes de l'utilisation de la musicothérapie active

Approfondissement des techniques en musicothérapie active

Application clinique en musicothérapie active

- Gériatrie
- Psychiatrie et Pédopsychiatrie
- Autisme
- Polyhandicap

Initiation à la recherche bibliographique et à la démarche scientifique

Présentation des ESMS

Le programme National SERAFIN

La recherche bibliographique

Travail de lecture de mémoires relatant une expérience clinique.

Certificat 2 : Improvisation et initiation à la danse thérapie. Initiation à l'improvisation gestuelle dans une dimension thérapeutique, complément nécessaire à la pratique de la musicothérapie.

MODALITÉS ET CONTROLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Formation musicale

TU24DMU

ÉQUIVALENCES :

Les étudiants ayant obtenu un des diplômes ci-dessous pourront obtenir une équivalence pour les certificats 1 et 3 :

Licence 3 de Musicologie, 3^{ème} cycle de FM, DE professeur d'instrument.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Formation musicale

- Sensibilisation au langage musical classique et contemporain (Histoire de la Musique et Commentaires d'écoute)
- Perfectionnement au solfège rythmique, mélodique et harmonique
- Apprentissage de la théorie musicale
- Mémorisations et reproductions mélodico-rythmiques
- Dictées mélodiques et harmoniques
- Initiation à la MAO (en 1^{ère} ou 2^{ème} année selon l'avancement dans le programme)

Certificat 2 : Atelier d'improvisation

Initiation à l'improvisation

N.B. : le département de Musicothérapie n'assure pas d'enseignement instrumental

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Psychologie

TU25DMU

ÉQUIVALENCES :

Certificats 1 et 3 : Titulaire d'une Licence en psychologie, Psychiatre
Certificats 2 et 4 : Master 2 de psychologie.

PROGRAMME :

Certificat 1 : concepts psychanalytiques

Suite du développement de l'enfant et organisation de la personnalité à partir de certains concepts psychanalytiques. Freud et les théories psychanalytiques études de la sexualité infantile les stades libidinaux. Winnicott objet et espace transitionnels.

Certificat 2 : Alliance thérapeutique

Développement de la notion d'alliance thérapeutique.

Certificat 3 : Neuropsychologie

Cours centrés sur l'évolution du fonctionnement neuropsychologique dans le vieillissement usuel ou pathologique.

Certificat 4 : Psychothérapies

Psychothérapies : Repérages conceptuels

Étude des principales méthodes utilisées en psychothérapie dans leurs fondements conceptuels, leur contexte historique et leurs pratiques de traitement en mettant l'accent sur celles qui partagent un code de déontologie proche sur le plan de l'éthique et de l'exercice professionnel (cadre thérapeutique, secret professionnel, supervision).

Présentation des différentes structures et institutions accueillant les personnes souffrant de troubles psychiques ainsi que des professionnels qui y exercent.

Approche des repérages psychanalytiques qui sous-tendent les techniques psychothérapeutiques : inconscient, transfert et contre-transfert.

Introduction aux thérapies cognitivo-comportementales

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- suivi les cours, satisfait aux différentes épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu (devoirs, exposé, etc.)
- et/ou validé l'examen sur table (1^{ère} ou 2^{ème} session)

Stages, séminaires de supervision

TU26DMU

ÉQUIVALENCES : aucune

Stage en EHPAD ou dans un service de gériatrie (126h)

Ce troisième stage a pour objectif principal la mise en place de suivis en musicothérapie.

Période : à déterminer

Stage auprès de personnes atteintes de troubles psychiatriques (enfants ou adultes)
(220h)

Ce quatrième stage est recommandé avec la présence d'un musicothérapeute. Il a pour objectif de se familiariser avec le fonctionnement d'un service psychiatrique et la mise en place de suivi en musicothérapie.

Supervision (24h)

Période : à déterminer

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Validés par la présence en stage et les modalités administratives, la participation aux supervisions, les rapports de stage en contrôle continu.

Mémoire, Séminaire d'écriture

TU27DMU

ÉQUIVALENCES : aucune

La rédaction d'un mémoire clinique de 40 pages permettra à l'étudiant d'analyser l'expérience clinique vécue au cours d'un accompagnement en musicothérapie. Il lui permettra d'exposer son expérience subjective de la relation en musicothérapie et l'établissement d'une alliance thérapeutique en début de suivi. L'étudiant devra également présenter ses capacités d'observation clinique, sa capacité d'analyse, sa capacité à définir des objectifs adaptés et à choisir des moyens cohérents pour la mise en œuvre du projet thérapeutique en musicothérapie. Le plan du mémoire et la bibliographie devront être soumis à l'accord du directeur de mémoire.

Supervision de l'écriture (12h)

Les dates de dépôt des mémoires et des soutenances seront indiquées au cours de l'année universitaire.

MODALITÉS ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Le mémoire est noté sur 20. Seront admis les étudiants ayant obtenu 10/20 minimum.

FICHES PÉDAGOGIQUES

DU

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

DE MUSICOTHÉRAPEUTE 2^{ème} NIVEAU

Rappel : Seuls les étudiants ayant obtenu le Diplôme Universitaire de musicothérapie (1^{er} niveau) peuvent s'inscrire à ce diplôme.

Musicothérapie

TU31DMUT

EQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Physiologie de la voix

Apport théorique sur la physiologie de la voix

Certificat 2 : Musicothérapie en pratique clinique (cycle de conférences et master classes)

Modules de formations centrés sur différents champs cliniques d'intervention en musicothérapie. Utilisation de protocoles en musicothérapie active et réceptive.

Certains modules auront lieu sous forme de conférences ou master classes avec des intervenants spécialistes des différents champs d'intervention.

Chaque année dans le cadre de notre cursus pédagogique nous invitons des professionnels nationaux et internationaux reconnus (musicothérapeutes ou chercheurs).

Exemples de champs cliniques abordés (non contractuel) : Cancérologie, Pédiatrie, Réadaptation neurologique, Algologie, Soins palliatifs.

Validation par la présence obligatoire.

Certificat 3 : Insertion Professionnelle

Cours de préparation à l'insertion professionnelle du musicothérapeute.

MODALITES ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- Valider par la présence, la participation et les travaux effectués (épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu) en cours d'année.

**Méthodologie d'évaluation, recherche en musicothérapie,
neuropsychologie de la musique
TU32DMUT**

EQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Méthodologie d'évaluation

Formation aux méthodes d'évaluation adaptées à la musicothérapie : évaluation qualitative et quantitative.

Certificat 2 : Recherche en musicothérapie

Formation à la recherche en musicothérapie et à la lecture critique d'articles scientifiques de musicothérapie. Introduction aux différents courants de la musicothérapie.

Certificat 3 : Neuropsychologie de la musique

Thématiques : la perception musicale ; musique et langage ; musique et motricité ; musique et émotion ; plasticité neuronale et musique ; musique et cognition sociale.

MODALITES ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

- Valider par la présence, la participation et les travaux effectués (épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu) en cours d'année.

Stages, séminaires de supervisions

TU33DMUT

EQUIVALENCES : aucune.

PROGRAMME :

Certificat 1 : Stage en milieu professionnel (568h)

Les stages sont obligatoires, ils permettent la mise en pratique et son adaptation en milieu professionnel de l'enseignement de la musicothérapie.

Deux stages d'une durée de 284h, l'emploi du temps est organisé avec le lieu de stage en accord avec le responsable pédagogique.

Le terrain de stage choisi par l'étudiant doit être validé par le responsable pédagogique. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leur stage dans leur région ou à l'étranger (Europe, Royaume-Uni, Québec, Houston (USA), la Réunion.

Formalités administratives :

Une convention de stage doit être signée entre l'institution (terrain de stage validé), le Responsable pédagogique de Musicothérapie et l'étudiant stagiaire. Une procédure est délivrée par le secrétariat. Tout stage doit être validé avant la signature de la convention.

Validation : le Conseil Pédagogique valide ou non le stage à la fin de celui-ci après avis consultatif du Directeur de stage.

Certificat 2 : Analyse des pratiques en musicothérapie

Élaboration d'un projet thérapeutique adapté aux différentes prises en charge durant le stage. Analyse et suivi des différentes stratégies cliniques appliquées en musicothérapie durant le stage. L'enseignement a lieu sous forme de séminaires. Validation par la présence obligatoire et évaluation sur la participation active.

Certificat 3 : Séminaire d'analyse de la relation

Groupe de supervision centré sur l'analyse de situations vécues au cours du stage afin de permettre à chacun de mieux comprendre ce qui se joue dans la relation thérapeutique.

La participation à ce séminaire est obligatoire. Validation par la présence obligatoire et évaluation sur la participation active.

MODALITES ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

L'unité sera validée pour tous ceux qui auront obligatoirement :

Validation leur stage par la présence, la participation et les travaux effectués (épreuves écrites et/ou orales en contrôle continu) en cours d'année.

Mémoire et supervision

TU34DMUT

Supervision de l'écriture du mémoire : 16h

Le mémoire de fin d'étude doit permettre la présentation d'une démarche d'évaluation quantitative critique et détaillée de la pratique clinique de musicothérapie en milieu professionnel. Il doit être aussi la synthèse des recherches théoriques entreprises par l'étudiant sur le sujet abordé et doit s'ouvrir sur un questionnement personnel.

L'étudiant sera guidé dans ses recherches et dans l'écriture du mémoire par l'enseignant directeur de mémoire. Le sujet du mémoire doit porter sur l'exercice de la musicothérapie et devra préalablement être accepté par le directeur de mémoire.

Le plan du mémoire et la bibliographie devront être soumis à l'accord du directeur de mémoire.

Les dates de dépôt des mémoires et des soutenances seront indiquées au cours de l'année universitaire.

MODALITES ET CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Le mémoire est noté sur 20. Seront admis les étudiants ayant obtenu 10/20 minimum.

Épreuve finale de la formation, le mémoire témoigne de la qualité du travail personnel et de l'enseignement reçu par l'étudiant. Il peut être un élément décisif dans une recherche d'emploi.

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3
UFR 1 - DÉPARTEMENT MUSIQUE - FILIÈRE MUSICOTHÉRAPIE
TARIFS DE L'ANNEE EN COURS DES INSCRIPTIONS AUX ENSEIGNEMENTS
Tarifs sous réserve du vote du Conseil d'Administration de l'Université

Journée d'information et d'orientation 61 €

Tarif unique pour tous les candidats participants à cette journée obligatoire et préalable à l'inscription au D. U. de Musicothérapie (1^{er} niveau, 1^{ère} année)

Tarifs Étudiant (Formation INITIALE) *

Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau)

Première année 1 950 € + frais de scolarité (634 €)

Deuxième année 1 950 € + frais de scolarité (634 €)

Diplôme Universitaire de Musicothérapeute (2^{ème} niveau)

Première année 1500 € + frais de scolarité (634 €)

Réinscription 1000 € + frais de scolarité (634 €)

* : hors coût de la CVEC (95 €)

Tarifs formation continue

Salariés financés au titre des frais de formation :

Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau)

Première année 5300 €

Deuxième année 5300 €

Diplôme Universitaire de Musicothérapeute (2^{ème} niveau)

Première année : 5300 €

Salariés avec dispositif formation continue non financés au titre des frais de formation dont fonctionnaires en Congés de Formation Professionnelle (CFP), travailleurs indépendants, professions libérales :

Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau)

Première année 3300 €

Deuxième année 3300 €

Diplôme Universitaire de Musicothérapeute (2^{ème} niveau)

Première année : 3300 €

Demandeurs d'emploi et adultes en reprise d'études

Diplôme Universitaire de Musicothérapie (1^{er} niveau)

Première année : 2800 €

Deuxième année : 2800 €

Diplôme Universitaire de Musicothérapeute (2^{ème} niveau)

Première année : 2800 €

Les D.U. ou Diplômes Universitaires ne donnent droit à aucune bourse. Seuls les étudiants inscrits pour un D.E. (Diplôme d'Etat) ou un D.N. (Diplôme National) c'est-à-dire en Licence, Master ou Doctorat dans une Université peuvent en bénéficier.

Il n'y a pas de possibilité de suivre les cours par correspondance, ni en auditeur libre.

Ce document n'est pas contractuel, des modifications peuvent être décidées en Conseil Pédagogique et communiquées aux étudiants.



Calendrier prévisionnel de formation 2024/2025*

Formation : Diplôme Universitaire Musicothérapie - 1er niveau 1ère année

	période de cours		période de vacances		période d'examens
	période de stage		jour férié		

	sept-24		oct-24		nov-24		déc-24		janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25	
1			1		1	F	1		1	F	1		1		1		1	F	1		1	
2			2		2		2		2	V	2		2		2		2		2		2	
3			3		3		3		3	V	3		3		3		3		3		3	
4			4		4		4		4		4		4		4		4		4		4	
5			5		5		5		5		5		5		5		5		5		5	
6			6		6		6		6		6		6		6		6		6		6	
7			7		7		7		7		7		7		7		7		7		7	
8			8		8		8		8		8		8		8		8	F	8		8	
9			9		9		9		9		9		9		9		9		9	F	9	
10			10		10		10		10		10		10		10		10		10		10	
11			11		11	F	11		11		11		11		11		11		11		11	
12			12		12		12		12		12		12		12		12		12		12	
13			13		13		13		13		13		13		13		13		13		13	
14			14		14		14		14		14		14		14		14		14		14	F
15			15		15		15		15		15		15		15		15		15		15	
16			16		16		16		16		16		16		16		16		16		16	
17			17		17		17		17		17		17		17		17		17		17	
18			18		18		18		18		18		18		18		18		18		18	
19			19		19		19		19		19		19		19		19		19		19	
20			20		20		20		20		20		20		20		20		20		20	
21			21		21		21		21		21		21		21	F	21		21		21	
22			22		22		22		22		22		22		22		22		22		22	
23			23		23		23		23		23		23		23		23		23		23	
24			24		24		24		24		24		24		24		24		24		24	
25			25		25	F	25		25		25		25		25		25		25		25	
26			26		26		26		26		26		26		26		26		26		26	
27			27		27		27		27		27		27		27		27		27		27	
28			28	V	28		28		28		28		28		28		28		28		28	
29			29	V	29		29		29		29		29		29		29	F	29		29	
30			30	V	30		30		30		30		30		30		30		30		30	
31			31	V	31		31		31		31		31		31		31		31		31	

* sous réserve du vote par le CA du calendrier universitaire et de l'équipe pédagogique pour 2024/2025

Volume horaire étudiant par année

Source	Nature	1 ^{ère} année	Volume horaire total étudiant
TU11DMU	UE	Psychologie,	48
TU12DMU	UE	Psychiatrie-Neurologie	62
TU13DMU	UE	Musicothérapie réceptive	84
TU14DMU	UE	Musicothérapie active	82
TU15DMU	UE	Formation musicale	120
TU16DMU	UE	Stages (70h et 190h), supervision en musicothérapie	10
Total 1^{ère} année			406

Source	Nature	2 ^{ème} année	Volume horaire total étudiant
TU21DMU	UE	Psychiatrie	25
TU22DMU	UE	Musicothérapie réceptive	56
TU23DMU	UE	Musicothérapie active	100
TU24DMU	UE	Formation musicale	48
TU25DMU	UE	Psychologie	55
TU26DMU	UE	Stages (126h & 220h), Supervisions	24
TU27DMU	UE	Mémoire, séminaire d'écriture	12
Total 2^{ème} année			320

Source	Nature	3 ^{ème} année	Volume horaire total étudiant
TU31DMUT	UE	Musicothérapie, danse thérapie, physiologie de la voix	79
TU32DMUT	UE	Méthodologie d'évaluation, recherche en musicothérapie et neuropsychologie de la musique	69
TU33DMUT	UE	Stages (284h et 284h), séminaires de supervisions	36
TU34DMUT	UE	Mémoire et supervision	16
Total 3^{ème} année			200